

PRÉSENTE :

M^e Marc-André Patoine, B.A., LL.L
M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA
M. François Tanguay
Régisseurs

Hydro-Québec
Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante
Intervenants

***Décision concernant la renonciation d'ARC-FACEF-CERQ
relative au paiement de frais préalables pour la phase II***

Audience relative à la modification des tarifs de transport
d'électricité (*Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01, art.
48 à 51)

LISTE DES INTERVENANTS

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec);
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);
- Action Réseau consommateur et Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale et Centre d'études réglementaires du Québec (ARC-FACEF-CERQ);
- Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);
- Coalition industrielle formée de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), l'Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ) et de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) (Coalition industrielle);
- Gazoduc TransQuébec & Maritimes Inc. (Gazoduc TQM);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable (GRAME/UDD);
- Groupe STOP et Stratégies énergétiques (STOP/S.É.);
- New-York Power Authority (NYPA);
- Option Consommateurs (OC);
- Ontario Power Generation (OPG);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE);
- Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM).

INTRODUCTION

Le 17 octobre 2000, la Régie de l'énergie (la Régie) rendait la décision D-2000-184 concernant les demandes de paiement de frais préalables pour la phase II, attribuant, entre autres, un montant de 35 667,23 \$ au récent regroupement de deux intervenants au présent dossier, soit ARC-FACEF et CERQ présenté sous l'acronyme ARC-FACEF-CERQ.

POSITION D'HYDRO-QUÉBEC

Le 19 octobre 2000, Hydro-Québec fait parvenir une lettre à la Régie invoquant le fait que la Régie avait déjà, dans la cause D-2000-09, refusé au CERQ l'octroi de frais préalables pour absence de preuve relativement à l'insuffisance de leurs ressources financières. Hydro-Québec demandait de préciser le sens et la portée de la décision D-2000-184 et, s'il y a lieu, corriger le montant accordé à ARC-FACEF-CERQ. « [...] *le montant des frais préalables payables à l'intervenant ARC/FACEF/CERQ ne devrait-il pas être réduit du tiers et se limiter alors à 23 778,15 \$ pour ne couvrir que cette partie des frais qui permettront à ARC et FACEF d'amorcer leurs parties des travaux d'analyse ?* »

POSITION DE L'ARC-FACEF-CERQ

Dans une lettre datée du 25 octobre 2000, le regroupement informe la Régie qu'il a pris connaissance de la lettre d'Hydro-Québec en date du 19 octobre 2000 en réaction à la décision D-2000-184 et qu'il avise la Régie « *qu'il renonce à réclamer la totalité des frais payables en fonction du budget prévisionnel total soumis par le regroupement et accepte de ne réclamer que 23 778,15 \$* », le tout sans préjudice ni admission quant à une éventuelle preuve de leur insuffisance de fonds, dans un autre dossier.

VU ce qui précède;

La Régie de l'énergie :

PREND ACTE de la renonciation d'ARC-FACEF-CERQ au tiers de la somme de 35 667,23 \$ accordé dans la décision D-2000-184 à titre de frais préalables, pour n'accepter que la somme de 23 778,15 \$, faisant en sorte qu'Hydro-Québec n'a à payer que la somme de 23 778,15 \$ à titre de frais préalables à l'intervenant ARC-FACEF-CERQ.

Marc-André Patoine
Régisseur

Anthony Frayne
Régisseur

François Tanguay
Régisseur

LISTE DES REPRÉSENTANTS :

- Hydro-Québec représentée par M^e F. Jean Morel.
- ARC-FACEF-CERQ représenté par M^e Claude Tardif;
- ACEF de Québec représentée par M. Richard Dagenais et M. Vital Barbeau;
- AIEQ représentée par M^e Jean G. Bertrand;
- AREQ représentée par M^e Pierre Huard;
- Coalition industrielle représentée par M^e Guy Sarault;
- Groupe STOP/S.É. représenté par M^e Dominique Neuman;
- Gazoduc TQM représentée par M. Phi P. Dang;
- GRAME-UDD représenté par M. Jean-Pierre Drapeau;
- NYPA représenté par M^e Benoît Pepin;
- OPG représenté par M^e Pierre Tourigny;
- OC représentée par M^e Eric Fraser;
- ROEE représenté par M^e Eve-Lyne H. Fecteau;
- RNCREQ représenté par M^e Hélène Sicard;
- SCGM représentée par M^e Jocelyn B. Allard;
- Régie de l'énergie représentée par M^e Anne-Marie Poisson, M^e Philippe Garant et M^e Pierre Théroux.